

Philosophie

Livret de rentrée 2020-2021

Le professeur de philosophie intervient en Terminale générale et technologique. La réforme du baccalauréat lui donne en outre la possibilité d'enseigner dans la spécialité HLP (Humanité, Littérature, Philosophie) en Première (2h hebdomadaire) et/ou en Terminale générale (3h hebdomadaire). Il peut également intervenir en Enseignement Moral et Civique (EMC).

Contacts :

INSPE Université de Paris Nanterre

- Émilie Hache : emilie.hache@parisnanterre.fr
- Magali Lombard : magali.lombard1@ac-versailles.fr / 06 63 31 82 12
- Bastien Sueur : bastien.sueur@ac-versailles.fr / 06 71 05 18 42

IA-IPR académie de Versailles

- Marie-Laure Numa : marie-laure.numa@ac-versailles.fr
- Jeanne Szpirglas : jeanne.szpirglas@ac-versailles.fr

Blog de la formation : <http://blog.ac-versailles.fr/formationinitialephilo/index.php/>

1. L'organisation de l'année

1.1. L'année d'enseignement

Officiellement, l'année compte 36 semaines de cours. En réalité, surtout en Terminales, vous disposerez d'environ **28 semaines** de cours (il faut ôter la semaine de bac blanc, les E3C, les journées d'orientation, la fin des cours qui a lieu en général une semaine avant le bac, etc.).

En 2020-2021, l'année se répartit comme suit :

Mardi 1 ^{er} septembre / Samedi 17 octobre	Lundi 2 novembre / Samedi 19 décembre	Lundi 4 janvier / Samedi 13 février	Lundi 1 ^{er} mars / Samedi 17 avril	Lundi 3 mai / mi-juin (début des épreuves du bac)
7 semaines	7 semaines	6 semaines	7 semaines	5 semaines

1.2. L'année administrative

Différentes tâches ponctuent l'année :

1. LES CONSEILS DE CLASSE : à la fin de chaque trimestre.

En plus de l'examen des notes et appréciations de l'élève, le conseil examine :

- 2^{ème} trimestre : avis sur les **vœux d'orientation** de l'élève.
- 3^{ème} trimestre : avis pour le **livret scolaire** (voir ci-dessous)

Remarque : en raison de la réforme, certains lycées ont opté pour la semestrialisation, avec potentiellement un « point d'étape » au milieu du premier semestre.

2. LE DOSSIER PARCOURSUP (MARS) : pour chaque élève, remplir une appréciation en tenant compte de ses vœux d'orientation et de son profil. De nombreuses informations vous seront fournies en cours d'année pour remplir ce dossier.

3. LE DOSSIER SCOLAIRE (MAI) : il est consulté lors du jury de délibération du baccalauréat. C'est lui qui permet de décider si l'on rajoute quelques points pour qu'un élève aille au rattrapage/ait son bac/ait une mention. Le livret est constitué d'un bilan de compétences (le remplir est facultatif) ; de l'appréciation de chaque professeur de Terminale et d'un avis collectivement décidé par le conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

4. DOCUMENTS POUR LA SECONDE SESSION (JUIN) : n'oubliez pas de préparer les listes de textes au cas où vous avez des élèves qui vont au rattrapage.

2. Textes réglementaires

2.1. Pour la philosophie

Le volume horaire de l'enseignement de la philosophie est de 4h hebdomadaires en voie générale et de 2h hebdomadaires en voie technologique.

➤ **Programmes :**

Les programmes de philosophie de terminale générale et de terminale technologique sont définis par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Ces programmes entrent en vigueur **à la rentrée 2020**.

- Pour les séries générales :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/15/9/spe238_annexe1_1159159.pdf
- Pour les séries technologiques :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/16/1/spe238_annexe2_1159161.pdf

➤ **Recommandations concernant le travail des élèves : texte de publié en mai 2020 :**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Philosophie/91/8/RA20_Lycee_GT_Ter_Philosophie_Recommandations_1298918.pdf

➤ **Épreuves :**

Le Bulletin Officiel spécial n°2 du 13 février 2020 définit les épreuves de philosophie : l'épreuve obligatoire écrite et l'épreuve orale de contrôle.

- Pour la voie générale : Note de service n°2020-023 du 11 février 2020 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001789N.htm>
- Pour la voie technologique : Note de service n°2020-004 du 11 février 2020 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001090N.htm>

2.2. Pour la spécialité Humanité, Littérature, Philosophie (HLP)

Le volume horaire de l'enseignement de la spécialité HLP est de 4h hebdomadaires en classe de première et 6h hebdomadaires en classe de terminale. Ces heures sont également réparties entre le professeur de philosophie et le professeur de lettres qui assurent conjointement l'enseignement.

➤ **Programmes :**

Le programme de spécialité HLP de **première** générale est défini par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/2/spe578_annexe_1063002.pdf

Le programme de spécialité HLP de **terminale** générale est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/92/0/spe255_annexe_115892_0.pdf

Ces programmes entrent en vigueur **en première à la rentrée 2019 et en terminale à la rentrée 2020.**

➤ **Épreuves :**

L'épreuve de spécialité est composée d'un texte accompagné d'une question d'interprétation et d'une question de réflexion. S'il s'agit d'un texte littéraire, il y aura une question d'interprétation littéraire et une question de réflexion philosophique. S'il s'agit d'un texte philosophique, il y aura une question d'interprétation philosophique et une question de réflexion littéraire. L'épreuve de fin de première, pour les élèves qui ne poursuivent pas la spécialité en terminale, a une durée de 2h ; celle de terminale dure en revanche 4h.

Note de service définissant les épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo17/MENE1910712N.htm>

Dans le cadre de l'épreuve de spécialité de terminale, seul le programme limitatif suivant est évaluable :

- objet d'étude : La recherche de soi / entrées : Les expressions de la sensibilité ; Les métamorphoses du moi ;
- objet d'étude : L'humanité en question / entrées : Histoire et violence ; Les limites de l'humain.

Note de service n° 2020-026 du 11-2-2020 définissant l'épreuve terminale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>

Des recommandations sont préconisées plus spécifiquement concernant les épreuves et leur évaluation dans ce document :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/3/RA19_Lycee_G_1-T_HLP_attendus-epreuves_elements-evaluation_1205353.pdf

Les sujets zéro commentés sont à consulter ici :

- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/7/RA19_Lycee_G_1-T_HLP_Exemple-sujet-commente_sujet-zero2_1205357.pdf
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/9/RA19_Lycee_G_1-T_HLP_Exemple-sujet-commente_sujet-zero3_1205359.pdf

2.3. Pour l'Enseignement Morale et Civique (EMC)

➤ **Programmes :**

Les programmes d'EMC en seconde générale et technologique et en première des voies générale et technologique sont définis par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Le programme d'EMC en terminale des voies générale et technologique est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Ces programmes entrent en vigueur **en seconde et en première à la rentrée 2019 et en terminale à la rentrée 2020.**

- [Seconde générale et technologique](#)
- [Premières générale et technologique](#)
- [Terminales générale et technologique](#)

➤ Ressources :

De nombreuses ressources sont disponibles sur le site Eduscol, mais le programme étant nouveau, toutes les axes des thématiques ne sont pas encore renseignés.

- Classes de seconde, la liberté :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/20/0/RA19_Lycee_GT_2nd_EMCA_la_liberte_les_1_ibertes_1186200.pdf
- Classes de première, la société :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/19/8/RA19_Lycee_GT_1er_EMCA_societes_1186198.pdf
- Classes de terminale, la démocratie.

3. Recommandations pédagogiques

3.1. Enseigner la philosophie

3.1.1. Le cours de philosophie

Rédigés sous la responsabilité d'éditeurs privés, les manuels et anthologies existant dans le commerce ne sauraient constituer un modèle pour l'enseignement. Le professeur de philosophie s'attachera au contraire à devenir **l'auteur de son propre cours**. Celui-ci ne se réduira pas à un exposé successif de thèmes ou de doctrines. Le professeur proposera aux élèves une problématisation des notions du programme qu'il pourra inscrire dans un parcours philosophiquement organisé.

« *Le professeur, responsable de la conception et de la conduite de son cours, suscite et accompagne la réflexion des élèves qui apprennent progressivement à faire usage de la culture philosophique qu'ils acquièrent pour traiter les questions abordées. Il se réfère à des objets décrits avec précision et, conjointement à l'étude qu'il propose des textes et des œuvres, il élabore avec ses élèves des questions et problèmes, et envisage avec eux leur solution possible. Il procède par l'analyse de notions et la délimitation de concepts, permettant ainsi à ses élèves de mettre en œuvre des raisonnements et de formuler des objections.* » (Programme de philosophie de terminale, BO, 25/07/2019).

3.1.2. La leçon de philosophie

La leçon est consacrée à **l'étude des notions** qui figurent au programme. Elles ne sont **ni des thèmes, ni des concepts**. Il appartient au professeur de décider des problèmes philosophiques qu'il entend traiter pour les étudier, en les inscrivant dans l'une des trois perspectives proposées.

Une leçon examine une question : le professeur se donne un sujet à traiter qui donne son titre à la leçon. **Le principe de la leçon est ainsi le même que celui de la dissertation, mais la leçon s'adresse à un auditoire d'élèves qu'il s'agit d'instruire.** Cela signifie qu'il convient d'associer les élèves au cheminement du cours, afin qu'ils en comprennent les étapes, les articulations principales et la progression.

« *Les notions n'indiquent pas des parcours qui seraient déterminés à l'avance, pas davantage un ordre correspondant aux chapitres successifs d'un cours, qui relève de la responsabilité du professeur. Leur détermination et leur mise en relation dépendent des questions et problèmes travaillés, ainsi que des itinéraires réflexifs proposés par le professeur. Il faut et il suffit que, durant l'année scolaire, elles soient toutes examinées dans leurs dimensions essentielles.* » (Programme de philosophie de terminale, BO, 25/07/2019).

La seule règle qui s'impose au professeur est celle de l'**exemplarité**. Il lui est demandé de manifester par l'exemple les diverses démarches propres au travail philosophique et dont l'élève pourra s'inspirer pour la dissertation et l'explication de texte.

Il faut rappeler ici **les capacités que l'élève doit mobiliser** : introduire à un problème, mener ou analyser un raisonnement, apprécier la valeur d'un argument, exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, établir ou restituer une transition entre deux idées, élaborer une conclusion.

« Prenant appui sur les savoirs et savoir-faire acquis au cours de sa scolarité, l'élève apprend à analyser des notions, à les interroger, à les distinguer les unes des autres, à les articuler de manière pertinente. Il s'exerce à exposer clairement ses idées, à l'oral comme à l'écrit, à les formuler avec précision et exactitude. Il s'applique à les soumettre au doute, à examiner les objections, à y répondre sur la base de justifications raisonnées. » (Programme de philosophie de terminale, BO, 25/07/2019).

La manière dont les élèves s'approprient ces capacités sera régulièrement vérifiée. Le professeur doit aussi trouver les médiations et les modes de participation qui permettent aux élèves de comprendre le sens et l'intérêt pour eux des questions traitées.

3.1.3. L'étude des œuvres philosophiques et l'usage des textes courts

Si le programme n'est pas un programme d'histoire de la philosophie, il comporte cependant une liste d'auteurs et prescrit l'étude d'œuvres philosophiques, que ce soit l'étude de textes courts ou l'étude d'une œuvre suivie.

Il convient de distinguer explicitement la fin assignée à l'étude d'un texte : étude suivie d'une œuvre, explication d'un fragment visant à rendre compte d'un problème, étude d'un bref passage intégré à la leçon à laquelle il peut servir de point de départ, de conclusion, d'analyse et d'argumentation, etc. – ce qui implique que le sujet de la leçon ait été préalablement posé et que son développement soit organisé de manière autonome.

L'usage du texte doit toujours être philosophique et ne consiste jamais en un exposé en extériorité d'un point de doctrine. **Cette étude, déterminée par les problèmes que dégage le mouvement du cours, n'est pas séparée de celle des notions.**

3.1.4. Les repères

On prendra garde au fait que les **repères** ne se surajoutent pas au programme de notions. Précisant et enrichissant l'étude méthodique des notions, ils sont mis en œuvre dans le cours comme ils devront l'être par les élèves dans leurs devoirs. La liste qui les formule explicitement répertorie ceux dont l'usage est le plus constant et le plus formateur.

3.2. Enseigner en HLP

La spécificité majeure de la spécialité HLP est son co-enseignement, le volume horaire est également réparti entre le professeur de philosophie et le professeur de lettres, à savoir chacun assure 2h hebdomadaires en première, et 3h hebdomadaires en terminale. Chaque professeur enseigne bien sa discipline, il faudra donc que le professeur de philosophie présente auprès de ses élèves les problèmes philosophiques soulevés par le programme.

Ainsi une analyse et une problématisation de chaque thème et sous-thème semblent un prérequis nécessaire. Si des textes communs peuvent être étudiés en philosophie et en littérature, les élèves devront percevoir l'approche spécifique de chaque discipline. Il est donc indispensable que le binôme

de professeurs travaille régulièrement ensemble et établisse une progression commune. Si les cours de chaque professeur ne se répètent pas, ils doivent néanmoins se compléter.

L'année de terminale, les élèves ont également à préparer le Grand Oral. Les questions travaillées par les élèves portent sur une des deux spécialités de terminale, ou les croisent. Le professeur encadre la préparation du Grand Oral, et devra notamment se soucier d'exercer les élèves à l'oral dès la classe de première.

3.3. L'évaluation des élèves

3.3.1. Pendant l'année

On veillera à **donner très rapidement un sujet de dissertation** et à enseigner la méthodologie **par l'exemple** dont on tirera *a posteriori* et avec économie quelques principes. L'efficacité des polycopiés, en cette matière comme en d'autres, ne doit pas être surestimée. Il est recommandé de ne proposer pour chaque devoir qu'un seul sujet en ménageant l'alternance entre la dissertation et l'explication de texte, et de ne donner le choix que lors du ou des bacs blancs.

Tout sujet doit faire l'objet d'un corrigé qui n'est ni un simple compte-rendu des copies, ni un plan détaillé. Le professeur traite lui-même la question qu'il a donnée. Mais sa dissertation n'est pas simplement une « bonne copie », elle prend en charge, philosophiquement, les difficultés rencontrées par les élèves pour penser la question.

Le travail de la dissertation doit être régulier et soutenu. On recommande de donner, dans la voie générale, 8 devoirs complets sur l'ensemble de l'année : 5 en temps libre et 3 au minimum dans un temps limité de 4 heures ; dans la voie technologique, 6 devoirs complets sur l'ensemble de l'année, dont 2 au minimum dans un temps limité de 4 heures.

La production des élèves pourra être accompagnée au moyen d'exercices (détermination de l'objet de l'interrogation, analyse de notions, formulation d'un problème, étude de textes brefs, production et analyse d'exemples, etc.) qui seront conçus comme les étapes préparatoires conduisant à la rédaction du devoir complet. Ces étapes préparatoires permettront également de conjurer un mauvais usage d'internet.

3.3.2. Pour le baccalauréat

Les réunions d'entente et d'harmonisation de la correction du baccalauréat constituent un moment essentiel à la vie de la communauté des professeurs de philosophie. Elles sont, au demeurant, obligatoires.

Les échanges de copies, notamment à l'occasion des devoirs en temps limité, sont recommandés pour autant qu'un travail d'entente et d'harmonisation est réellement accompli. En cours d'année, le professeur doit rester maître de la notation des élèves dont il a la responsabilité.

3.4. Conduite de la classe

Dans la conduite de la classe, on s'assurera que l'on est suivi et compris au moyen de questions précises, **en s'attachant à intégrer les interventions des élèves à la progression de la pensée**.

La leçon de philosophie n'est pas un exposé *ex cathedra* : quelle que soit sa forme, déterminée par son objet, quels que soient le but visé au moment donné et le style pédagogique propre du professeur, elle est toujours **acte commun au professeur et aux élèves**, elle appelle toujours la participation de ceux-ci.

Dès la préparation du cours, on s'attachera à anticiper questions, objections, ou incompréhension. Le rappel de ce qui a été vu et compris est indispensable.

Le professeur s'attachera à guider la prise de notes sans pour autant dicter l'intégralité du cours. Le tableau est à ce titre un auxiliaire précieux. On y indiquera de manière ordonnée le plan de la leçon au fur et à mesure de son déroulement. On y inscrira également les noms propres ou les mots difficiles.

4. Les attentes de l'inspection

Les éléments qui suivent n'ont pas vocation à être exhaustifs. Il s'agit seulement de préciser des repères communs pour appréhender les démarches pédagogiques et l'engagement professionnel.

4.1. Exercer sa responsabilité dans la classe

- **Maîtrise de la discipline et conformité de l'enseignement aux textes officiels** (programme ; travail des élèves).
- **Choix et mise en œuvre d'une démarche pédagogique** : inscription des séances dans un cours pensé et construit ; formulation en début de séance de l'objectif poursuivi ; élaboration d'outils permettant de vérifier la réception du discours.
- **Conduite de la classe** : création d'un climat propice à un travail efficace ; pertinence de la sollicitation des élèves ; capacité à improviser et à modifier la démarche choisie initialement pour l'adapter aux besoins des élèves ; gestion du temps.
- **Mise au travail des élèves** : choix des modes d'évaluation ; qualité et lisibilité des appréciations formulées en vue de favoriser les progrès de l'élève ; réflexion sur les activités en amont et en aval du cours (préparations, approfondissements, réinvestissement) y compris dans le cadre de l'utilisation des espaces numériques de travail.
- **Tenue du cahier de texte.** C'est un document officiel sur lequel figurent précisément et clairement le sujet de la leçon (sa place dans l'ensemble du cours ainsi que les notions abordées), les exercices (préparation d'étude de textes philosophiques, analyses de notions, recherche d'exemples, définitions, lectures dirigées, analyses de documents, comptes-rendus divers, etc.), les œuvres étudiées en lecture suivie (avec l'indication des passages expliqués), les sujets de dissertation (avec les dates auxquelles ils sont donnés, rendus et corrigés).
- **Exemplarité du comportement** : neutralité, assiduité, ponctualité ; préparation des cours ; restitution des devoirs corrigés.

4.2. Exercer sa responsabilité dans l'établissement

- **Participation aux travaux du conseil de classe ainsi qu'aux réunions de rencontre avec les parents.**
- **Implication dans les projets d'équipe ou d'établissement** : contribution à l'équipe disciplinaire, à l'équipe pédagogique ; implication dans les différentes instances de l'établissement (conseil pédagogique ; d'administration ou d'enseignement) ; contribution au rayonnement de la discipline.

4.3. Exercer sa responsabilité dans le système éducatif

- **Connaissance de ses droits et obligations** dont on trouvera le détail sur le site de l'académie de Versailles :
<http://www.ac-versailles.fr/cid107716/statuts-droits-et-obligations-des-personnels.html>
- **Participation aux jurys et au déroulement des examens ; aux réunions d'entente et d'harmonisation.**

5. Liens utiles

- Site disciplinaire de l'académie de Versailles : <https://philosophie.ac-versailles.fr/>
- Ressources d'accompagnement en philosophie sur Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/cid144166/philosophie-bac-2021.html#lien2>
- Canopé (site de ressources pour enseignants) : <https://www.reseau-canope.fr/>
- Ressources numériques en philosophie (Eduscol) :
<https://eduscol.education.fr/philosophie/actualites/outil-4>
- Une plateforme de partage de contenus audio-vidéo à destination des enseignants :
<https://scolawebtv.crdp-versailles.fr/?id=50504>
- Site de l'APPEP (Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public) :
<http://www.appep.net/>
- Site de l'ACIREPh (Association pour la création d'instituts de recherche sur l'enseignement de la philosophie) : <http://acireph.org/>
- Tous les sujets du bac depuis 1996 : <http://bdbac.admin.free.fr/>
- Annuaire pour trouver des extraits de films à utiliser :
<https://www.enseignerlaphilosophie.fr/liste-extraits-cinema/>
- Il existe sur le réseau Viaeduc un groupe de ressources et de partage, animé par Claire Delnatte, consacré exclusivement à l'enseignement en série technologique :
<https://www.viaeduc.fr/group/19964>